EXTRAIT

DU

JOURNAL DES SAVANS.

AVERTISSEMENT.

M. Raynouard, qui n'ignore pas les désagrémens et les sollicitudes (1) que m'a fait éprouver la publication du Roman de la Rose, a bien voulu m'autoriser à faire réimprimer le compte qu'il a rendu de mon édition, dans le Journal des Savans.

Pour satisfaire au désir qui y est exprimé, j'y

(1) Le 26 août 1812, je traitai avec le sieur Blankenstein, pour imprimer le roman de la Rose. Je lui abandonnai avec mon manuscrit, toutes les soumissions faites jusqu'à ce jour, sous la condition qu'il me livreroit cent exemplaires de l'ouvrage aussitot après l'impression. Il n'en restoit plus qu'une feuille ou deux à tirer, lorsqu'il disparut en avril 1813.

Après deux années de debats entre les créanciers, l'édition entière, moins mes cent exemplaires que le tribunal excepta, fut adjugée, le 31 mars 1815, au sieur Pierre Didot aîné, qui en avoit été l'imprimeur.

Il vouloit bien me donner mes exemplaires, mais sans figures, ce qui les rendoit incomplets. Cependant, dès

joins, de manière à pouvoir être placés à la fin du premier volume, les vers par lesquels Guillaume de Lorris avoit terminé son Roman, et que Jehan de Meung crut devoir supprimer pour en faire la continuation. Ces vers n'ont jamais été imprimés, et je les avois inutilement cherchés depuis vingt ans. Un heureux hazard vient de me mettre entre les mains, deux manuscrits dans lesquels ils se trouvent. Je m'empresse de les publier.

---

le mois d'avril, et sans aucun abandon de ma part, il avoit demandé à S. E. le Ministre de l'intérieur, à fournir les cinquante exemplaires dont j'avois sollicité la souscription, ce qui lui fut accordé. Cette démarche de M. Didot devoit me faire croire qu'il se mettoit au lieu et place du sieur Blankenstein, mais il me détrompa entièrement, en persistant à ne me donner qu'une partie des exemplaires qui m'étoient dus; en ne me les livrant que deux ans après avoir mis l'ouvrage en vente, et en refusant de me donner, même à prix d'argent, le nouveau frontispice pour lequel je lui avois procuré un dessinateur.

M....

EXTRAIT

DU

JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1816.

RENDRE compte de la nouvelle édition du roman de la Rose, c'est rappeler à l'attention des littérateurs, l'un des monumens les plus remarquables de notre ancienne poésie ; c'est recommander à notre siècle, un ouvrage qui, par son succès et par sa célébrité, ayant jadis influé sur l'art d'écrire et sur les mœurs, fut long-temps l'objet d'une admiration outrée et d'une critique sévère, et toutefois mérita une juste part des éloges et des reproches qui lui furent prodigués.

Je tâcherai de rendre utile l'examen de ce roman poétique, en présentant quelques observations sur la grammaire de l'époque, en indiquant quelques-unes des règles dont le mépris et l'oubli,

dans les âges suivans, privèrent l'ancien idiôme français, de formes aussi simples qu'avantageuses.

L'un des résultats de cette digression grammaticale, à laquelle je suis invité par la nature du sujet, sera de faire reconnoître combien cette dernière édition, dont le texte est conforme aux anciens manuscrits, doit être préférée aux éditions précédentes.

Un autre résultat sera d'offrir aux personnes qui voudroient étudier les monumens de notre ancien idiôme ou en publier des éditions nouvelles, divers moyens faciles et sûrs de choisir les variantes qui s'accordent avec les règles de la grammaire du temps.

Le roman de la Rose est un poëme allégorique, divisé en cent chapitres. Une Rose que l'Amant ambitionne de cueillir, est le sujet de ce poëme, dont l'action se développe par divers incidens, où interviennent souvent des personnages moraux, tels que *Amour*, *Bel-Accueil*, *Franchise*, *Déduit*, *Pitié*, *etc.*, *etc.*, qui favorisent l'entreprise, et *Faux-Semblant*, *Jalousie*, *Dangier*, *Male-Bouche*, *etc.*, *etc.*, qui opposent des obstacles.

C'est au moyen du récit d'un songe, que le poëte expose les évènemens qui lui sont arrivés; il est ainsi le héros des aventures qu'il célèbre:

de nombreux épisodes et de longues digressions ralentissent beaucoup trop la marche du roman. Enfin l'Amant cueille la Rose, et l'ouvrage finit.

Le voile de cette allégorie est léger et transparent : on devine l'emblême de la Rose. L'ouvrage entier n'est guère que l'art d'aimer, réduit en principe et mis en action ; aussi y trouve-t-on traduits ou imités un grand nombre de passages d'Ovide.

Le sujet a été bien caractérisé par Antoine de Baïf, dans ce sonnet, adressé à Charles IX :

Sire, sous le discours d'un songe imaginé,
Dedans ce vieil roman vous trouverez déduite,
D'un amant désireux la pénible poursuite,
Contre mille travaux en sa flamme obstiné :

Par avant que venir à son bien destiné,
Male-Bouche et *Dangier* tâchent le mettre en fuite ;
A la fin *Bel-Accueil*, en prenant la conduite,
Le loge après l'avoir longuement cheminé.

L'amant dans le verger, pour loyer des traverses
Qu'il passe constamment, souffrant peines diverses,
Cueil du rosier fleuri le bouton précieux.

Sire, c'est le sujet du *Roman de la Rose*
Où d'amours épineux la poursuite est enclose ;
La rose, c'est d'amour le guerdon (1) gracieux.

---

(1) Récompense.

Ce roman contient au-delà de vingt-deux mille vers de huit syllables ; il fut l'ouvrage de deux poètes, qui y travaillèrent successivement.

Guillaume de Lorris avoit d'abord choisi et traité le sujet : il en composa plus de quatre mille vers ; et, long-temps après sa mort, Jehan de Meung, surnommé *Clopinel*, reprit l'ouvrage et le termina.

Si l'on en croit les historiens de notre ancienne littérature et les différens éditeurs du roman de la Rose, Guillaume de Lorris mourut vers 1260 ; et ce fut quarante ans après, vers l'an 1300, que Jehan de Meung entreprit de le continuer.

Pour fixer cette date, on s'est autorisé de ce passage :

> Puis viendra Jehan Clopinel
> Au cuer jolif, au cors isnel (1)
> Qui nestra sor Loire à Méun...
> Car, quant Guillaume cessera,
> Jehans le continuera
> Après sa mort, que ge ne mente,
> Ans trespassés plus de quarente.

Mais on n'a pas fait attention que, dans la

---

(1) Léger.

partie de l'ouvrage, faite par Jehan de Meung, on trouve des vers qui n'ont pu être écrits, au plus tard, que vers l'an 1280.

Après avoir parlé de Mainfroi, le poète nomme Charles d'Anjou, comme vivant et possédant encore le royaume de Sicile.

> Quant li bons Karles li mut (1) guerre
> Conte d'Anjou et de Provance
> Qui, par divine porvéance (2),
> Est ORES de Sesile rois,
> Qu'ainsinc (3) le volt Diex li verois (4)
> Qui tous jors s'est tenus o (5) li (6).

Charles d'Anjou mourut en janvier 1285; mais il avoit été expulsé de la Sicile quelques années auparavant.

Ce mot ORES signifie et ne peut signifier que *à présent, à l'heure;* d'ailleurs les mots *est, rois*, ne peuvent laisser aucun doute.

De cette circonstance, que j'ai cru utile de faire connoître, on peut induire, ou que Guillaume de Lorris mourut vers l'an 1240, et non vers 1260, comme on l'a toujours assuré, ou que Jehan de

---

(1) Suscita. (2) Providence. (3) Ainsi. (4) Vrai (5) Avec. (6) Lui.

Meung entreprit, dès 1280, la continuation de l'ouvrage (1).

Depuis que M. Méon a publié la nouvelle édition dont je rends compte, il a été trouvé à la bibliothèque du Roi, sous le n°. 1157, un manuscrit contenant la seule partie du *Roman de la Rose*, composée par Guillaume de Lorris (2). Ce manuscrit offre un dénouement en ces termes:

> Dame Biautez en recelée (3),
> Le douz bouton m'a présenté;
> Et je le pris de volenté (4).

---

(1). A l'appui de mon observation, je citerai ce passage d'une lettre de Pasquier à Cujas : « La longue ancienneté » nous a-t-elle fait perdre notre bon roman de la Rose? Le » premier qui y mit la main fut Guillaume de Lory, qui » estoit vers le temps de *Philippe-Auguste*, et l'autre qui le » paracheva, Jean Clopinet dict de Mehun, estoit sous le » règne de Saint-Louis ». (*Lettres* d'ETIENNE PASQUIER, liv. 2, lett. 6.)

(2) M. Méon pourroit, par un supplément, donner un nouveau prix à son édition, en publiant le fragment qui, dans ce manuscrit, termine l'ouvrage de Guillaume de Lorris, et en recueillant, des autres manuscrits de l'ouvrage entier, les variantes qui serviroient à distinguer les sujets des régimes, soit au singulier, soit au pluriel, d'après les règles que j'indiquerai en terminant cet article.

(3) En cachette. (4) Volonté.

Jehan de Meung continua ou recommença l'ouvrage sur un plan beaucoup plus vaste. Ce poète avoit de l'imagination et de l'érudition ; il abusa de l'une et de l'autre : un grand nombre d'épisodes, un plus grand nombre de digressions, nuisirent à l'intérêt du sujet.

Guillaume de Lorris n'avoit point dépassé les bornes de la décence ; son continuateur, non-seulement, les franchit, mais encore n'hésita point de s'applaudir de son audace, et même il l'érigea en principe.

Ce fut vraisemblablement lors de la publication du roman entier, tel qu'il avoit été continué ou arrangé par Jehan de Meung, que commencèrent les critiques et les censures, dont cet ouvrage fut pendant si long-temps l'objet.

On reprochoit à l'auteur d'avoir fait la satyre de la plupart des rangs de la société, et surtout d'avoir offensé les mœurs par la licence des pensées, des descriptions et des images, et par la grossièreté des expressions. Mais alors, comme à d'autres époques, ces justes sujets de plainte étoient loin de nuire à la vogue de l'ouvrage, *nitimur in vetitum ;* il a été reconnu que l'une des causes du succès grand et prolongé du Roman de la Rose, ce furent les reproches mêmes, les

accusations qui le dénoncèrent comme scandaleux.

Les moines y étoient vivement attaqués, et bientôt les chaires retentirent de déclamations.

> La robe ne fait pas le moine...
> Et se font povre, et si se vivent
> De bons morciaus délicieux,
> Et boivent les vins précieux;
> Et la povreté vont preschant
> Et les grans richesces peschant...
> Faites ce qu'il sermoneront,
> Ne faites pas ce qu'il feront;
> De bien dire n'ièrent (1) jà lent,
> Mès de faire n'ont-il talent (2).

Je donnerai une idée plus exacte des traits satyriques dirigés contre les moines, en rapportant la note qu'un copiste a insérée dans un manuscrit, au bas d'un long passage qui contient leur censure.

« Ce qui s'ensuit, dit-il, trespasseroiz à lire
» devant genz de religion et mesmement devant
» ordres mendiens, car il sunt sotif, artilieux,
» si vous porroient tot grêver ou nuire, et devant
» genz de sicle que l'en les porroit mettre en erreur,

(1) Ne seront. (2) Volonté.

» et trespasseroiz jusques à ce chapistre où il com-
» mence ainsi : etc. »

Les dames étoient traitées encore plus durement et plus injustement.

Prode fame, par Saint-Denis,
Dont il est mains (1) que de fénis (2)...
Salemon, qui tout esprova,
En mil homes un bon trova;
Mès des fames ne trova nule...
Qui cuer de fame apercevroit,
Jamès fier ne s'i devroit.

La citation de ces passages me dispensera d'en présenter d'autres plus satyriques, et surtout plus libres.

Deux vers qu'ont réimprimés la plupart de ceux qui ont parlé de Jehan Meung, excitèrent vivement le ressentiment du beau sexe.

Je m'asbtiens de les rapporter; mais les personnes qui les ont lus, ne peuvent manquer de s'en souvenir, au second vers de ce distique:

Qui que tu sois voici ton maître;
Il l'est, le fut, ou le doit être.

---

(1) Moins. (2) Phénix.

L'auteur n'a pas craint d'appliquer aux femmes ce vers de Virgile :

O pueri, fugite hinc; latet anguis in herba.
VIR. Eclog. 3.

C'est à Jehan de Meung lui-même qu'on auroit pu appliquer le passage où il a paraphrasé le poète latin :

Enfans qui coilliés les floretes
Et les freses fresches et netes,
Ci-gist li frois serpens en l'erbe :
Fuiés, enfans, car il enherbe (1)
Et empoisonne et envenime
Tout homme qui de li s'aprime (2)...
Car de cesti venin l'ardure (3)
Nul triacles (4) n'en a la cure ;
Rien n'i vaut herbe ne racine :
Sol foïr (5) en est médicine.

Il paroît cependant que Jehan de Meung voulut se ménager l'appui de l'université.

Et se ne fust la bonne garde
De l'Université qui garde
La clef de la crestienté,
Tout éust esté tormenté.

---

(1) Empoisonne. (2) S'approche. (3) La brûlure. (4) Thériaque, Remède. (5) Fuir.

Des peintures gracieuses, des traits vivement satyriques, des allégories très-libres, un style toujours facile, et par fois élégant, furent les principales causes du succès de cet ouvrage; succès qui se prolongea si long-temps, qu'un siècle après la publication du Roman de la Rose, un docteur recommandable par son érudition, son éloquence et son caractère, le célèbre Gerson, crut servir la religion et la morale, en attaquant directement ce poëme, qui étoit encore très-répandu et très-goûté.

Telle étoit cependant l'influence que l'ouvrage attaqué avoit exercée sur la littérature, que son terrible antagoniste et d'autres adversaires (1) qui parurent tour-à-tour, s'asservirent eux-mêmes aux formes poétiques, que l'auteur du Roman de la Rose avoit introduites ou mises à la mode.

L'écrit du docteur Gerson, dirigé et fait exprès contre le Roman de la Rose, est intitulé :

Joan. GERSONII, *doctoris et cancellarii Pari-*

---

(1) Il en fut de même, lorsque Martin le Franc, dans son *Champion des Dames*, essaya de les venger contre Jean de Meung : il employa aussi des êtres moraux, des personnages allégoriques, tels que *Franc-Vouloir*, *Male-Bouche*, *Bouche-d'Or*, *Sens-Abesti*, *Vilain-Penser*, etc.

siensis, *Tractatus contra* ROMANCIUM DE ROSA, *qui ad illicitam venerem et libidinosum amorem utriusque statûs homines quodam libello excitabat.*

On me pardonnera d'entrer dans quelques détails au sujet de cet écrit, soit parce qu'il a été à peine indiqué par les différens éditeurs, qui n'en ont cité aucun passage, soit parce qu'il servira à fixer l'opinion qu'on pouvoit avoir alors des effets dangereux du Roman de la Rose.

Imitant servilement le poète qu'il dénonçoit, le Chancelier de l'Université emploie une fiction et des personnages allégoriques.

Il dit qu'un matin, un peu avant son réveil, errant de pensée en pensée, il crut s'élever à la cour de la *Sainte Chrétienté.*

La *Justice*, siégeant sur le trône de l'équité, étoit soutenue par la *Vérité* et par la *Miséricorde :* alentour s'étendoit sa noble compagnie, la milice et le baronage de toutes les vertus, telles que la *Charité*, la *Force*, l'*Humilité*, la *Tempérance*, etc. L'*Esprit-subtil*, joint à la *Raison*, étoit le chef du conseil, et avoit la *Prudence* et la *Science* pour secrétaires; la FOI CHRÉTIENNE et la SAGESSE DIVINE formoient le conseil étroit ou secret; la *Mémoire*, la *Prévoyance*, le *Bon-sens*

et plusieurs autres personnages, étoient des auxiliaires; l'*Eloquence théologique* servoit d'avocat, et le promoteur des causes, c'étoit la *Conscience* (1).

Il vit tout-à-coup la *Conscience* se lever et présenter la plainte de la *Chasteté*; car la *Chasteté* elle-même n'eût jamais voulu rien dire ni même rien penser de deshonnête.

---

(1) *Illic erat* Justicia *canonica et legalis throno æquitatis insidens*, *sustentata hàc* Misericordiâ, *illàc verò* Veritate... *In circuitu universa nobilis sua societas, militia et omnium virtutum baronatus, quæ filiæ sunt propriæ Dei et liberæ voluntates, ut sunt* Charitas, Fortitudo, Temperantia, Humanitas *et aliæ in magno numero. Caput consilii et veluti miles subtile erat* Ingenium *firmâ societate domini* Rationi *sapienti junctum. Secretarii ejus* Prudentia *et* Scientia : Fides *bona christiani et* Sapientia *divina atque cœlestis de stricto seu secreto erant consilio : in auxilium erant* Memoria, Providentia, Bonus sensus *et alii complures.* Eloquentia théologica, *quæ mediocris et temperati erat sermonis, se curiæ gerebat patronum sive advocatum. Causarum promotor* Conscientia *nominabatur.*

Vidi Conscientiam *exsurgere, quæ ex officio suo curiæ causas promovet cum jure quod se magistrum gerebat requestarum.* Conscientia *in manu sua et in sinu suo multas habebat supplicationes. Inter alias erat quædam... quæ continebat miserandam querimoniam pulcherrimæ et purissimæ* Castitatis : *quæ quidem* Castitas *numquam dicere voluit aut cogitare aliquam turpitudinem nec immunditiam.*

Voici les principaux chefs d'accusation contre le poète, le fol amant :

Art. 2. Il veut entièrement abolir le mariage : il n'est sorte d'avis et de conseils indécens et coupables qu'il ne suggère pour détourner chacun du joug du mariage. Il déprise toutes les femmes, sans en excepter aucune, à l'effet de les rendre odieuses à tous les hommes, et de les faire renoncer aux nœuds légitimes.

Art 7. Il promet le paradis, la gloire et les récompenses, à tous ceux qui s'abandonneront aux plaisirs de l'amour, surtout de l'amour avec des maîtresses.

Art. 8. Non-seulement il appèle par son nom ce qu'il ne devroit jamais nommer, mais encore

---

2. *Reprobare vult matrimonium sinè ulla exceptione... et potiùs consulit ut quisque se suspendat, submergat, aut peccata faciat quœ nominari non debent, quàm se matrimonio jungat, et vilipendit omnes mulieres, nullam excipiendo, ut eas reddat odiosas viris omnibus, eoquidem pacto ne velint capere eas in fidem matrimonii.*

7. *Promisit paradisum, gloriam, et prœmium, omnibus his qui carnalia opera complebunt, prœsertim non in matrimonio.*

8. *Nominat in persona sua partes corporis inhonestas et peccata immunda atque turpia, per verba sancta et sacrata, velut*

il emploie, à cet effet des paroles qui sont consacrées à exprimer des idées ou des images saintes.

Après la lecture de cette plainte, on demande si quelqu'un desire parler pour l'accusé.

Une foule innombrable, hommes, femmes, jeunes, vieux, osent l'excuser, le défendre, le louer.

On dit que l'auteur n'avoit point eu d'égal dans le talent d'illustrer la langue française : *in loquela gallica non habuit similem.*

« Il a fait, ajoute-t-on, parler ses personnages
» selon leurs mœurs et leurs caractères, est-ce
» un crime? Le prophète lui-même ne fait-il pas
» dire à l'impie, qu'il n'y a point de Dieu? Le
» sage Salomon n'a-t-il pas agi de même dans son
» Ecclésiaste! Prohibe-t-on la lecture des canti-
» ques de Salomon, où se trouvent des pensées
» et des images d'amour!

» Ah! sans doute, il ne mérite pas d'avoir dans
» son jardin une belle Rose, celui qui blâme celle

---

si omnia talia opera res essent divinæ et sacratæ ac adorandæ, etiamsi non fiant in matrimonium, sed fiant per fraudes et violentias.

» qui est célébrée par l'auteur du Roman de la
» Rose (1). »

L'*Eloquence théologique* replique à ce discours, et elle conclut à ce que le livre soit supprimé et anéanti à jamais.

L'arrêt alloit être prononcé.... Gerson s'éveille le matin 18 mai de l'an 1402.

Mais le Chancelier de l'Université ne s'en tenoit point là. C'est en pleine chaire, dans un sermon du quatrième dimanche de l'Avent, contre la luxure (2), qu'il attaquoit aussi le même ouvrage; il s'élevoit surtout contre les libertins, qui citoient

---

(1) *Nonne dicit Propheta, in persona fatui, Deum non esse? et sapiens Salomon, nonne specialiter totum Ecclesiasticen tali tenore composuit?.... Nonne leguntur quæ loquebatur Salomon in canticis suis modo amatorio per verba?*

Profectò non habere debet in sua serto pulchram rosam, qui rosam hanc vituperat quæ se nominat Romancium de Rosa.

(2) *Tollite, boni homines, hos libros à filiabus et filiis vestris... Si mihi esset liber Romancii de Rosa, qui esset unicus et valeret mille pecuniarum libras, comburerem eum potiùs quàm ipsum venderem ad publicandum eum sicut est. Si scirem ipsum non egisse pœnitentiam, non potiùs rogarem pro eo quàm pro Juda... et augmentant hi qui in malo eum legunt pœnam suam, si damnatus est, vel in purgatorio.*

l'auteur du Roman de la Rose comme autorité, à l'effet de lire et de prononcer des noms, des mots malhonnêtes et licencieux

Gerson invoque la maxime de Sénèque : *Turpia ne dixeris ; turpe dictum attrahit turpe factum.*

« Arrachez, hommes sages, arrachez, s'écrioit-
» il, ces livres dangereux des mains de vos fils et
» de vos filles.

» Si je possédois un exemplaire du Roman de
» la Rose, et qu'il fût unique, valût-il mille livres
» d'argent, je le brûlerois plutôt que de le vendre
» pour le publier tel qu'il est. Si je savois que
» l'auteur n'eût pas fait pénitence, je ne prierois
» jamais pour lui, pas plus que pour Judas ; et les
» personnes qui lisent son livre à mauvais dessein,
» augmentent ses tourmens, soit qu'il souffre en
» enfer, soit qu'il gémisse en purgatoire ».

Croiroit-on qu'il s'est trouvé des écrivains graves qui ont cru justifier cet ouvrage, en prétendant que, dans l'allégorie de la Rose, il ne faut voir que l'emblême de la sagesse ?

Marot lui-même nous a dit :

« Par la Rose qui tant est appetée de l'Amant,
» est entendu l'estat de sapience....

» On peut entendre, par la Rose, l'estat de
» grâce, qui semblablement est à avoir difficile.

» Nous povons entendre, par la Rose, la glo-
» rieuse vierge Marie.... C'est la blanche Rose que
» nous trouverons en Hierico plantée, comme
» dit le saige : *Quasi plantatio Rosæ in Hierico....*
» Cette Rose naturelle peult donc signifier le bien
» infini et vraye gloire céleste....

» Doncques, qui ainsi vouldroit interpréter le
» Rommant de la Rose, je dis qu'il y trouveroit
» grant bien, proffit et utilité cachez soubz l'es-
» corce du texte ».

Marot auroit pu s'apercevoir qu'une telle apologie, si elle avoit été fondée, eût encore ajouté aux torts de l'auteur; en effet, ces torts n'eussent-ils pas été plus grands, si, sous le prétexte de faire un ouvrage qui inspirât des maximes de sagesse, il avoit choisi et employé des images licencieuses et des expressions obscènes.

Il faut donc considérer le Roman de la Rose, comme un ouvrage purement littéraire et poétique. Jehan de Meung n'a pas su, ou, pour mieux dire, n'a pas voulu éviter un écueil, dont Guillaume de Lorris s'étoit sagement garanti; mais on doit avouer aussi, que le tort de Jehan de Meung,

étoit l'erreur commune des écrivains de l'époque : il en est peu auxquels on ne pût faire les mêmes reproches, qu'au continuateur du Roman de la Rose ; et si ces reproches ont si hautement éclaté contre lui, c'est le long succès de l'ouvrage qui en a été l'occasion.

Sous le rapport du mérite littéraire, il est reconnu que le succès de ce roman fut très-grand et se prolongea pendant plus de deux siècles.

Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, liv. VII, chap. 3, s'explique ainsi :

« Nous éusmes Guillaume de Lorry, et sous » Philippe-le-Bel Jehan de Mehun, lesquels » quelques-uns des nostres ont voulu comparer » à Dante, poète italien; et moi, je les oppo- » serois volontiers à tous les poètes d'Italie.

» Guillaume de Lorry n'eut le loisir d'achever » grandement son livre ; mais en ce peu qu'il » nous a baillez, il est, si j'ose le dire, inimi- » table en descriptions. Lisez celle du printemps, » puis du temps, et je défie tous les anciens et » ceux qui viendront après nous, d'en faire plus » à propos ».

Borné dans le choix des citations qui devroient justifier un si grand éloge, je présenterai le por-

trait d'*Oiseuse*, c'est-à-dire de l'oisiveté, par Guillaume de Lorris :

Douce alene ot (1) et savorée,
La face blanche et colorée,
La bouche petite et grocete ;
S'ot où (2) menton une fossete...
La gorgete ot autresi (3) blanche.
Cum est la noif (4) desus la branche
Quant il a freschement negié...
Il paroît bien à son atour
Qu'ele iére (5) poi (6) embesoignie ;
Quant ele s'iere bien pignie ;
Et bien parée et atornée,
Ele avoit faite sa jornée.

A cette description je joindrai les réflexions de Jehan de Meung sur l'effet de la bonne et de la mauvaise fortune, par rapport aux faux et aux véritables amis :

Ceste fait congnoistre et savoir,
Dès qu'ils ont perdu lor avoir,
De quel amor cil les amoient
Qui lor amis devant estoient.

---

(1) Eut. (2) Au. (3) Egalement. (4) Neige. (5) Etoit. (6) Peu.

Car ceux que bénéurté donne,
Maléurté si les estonne,
Qu'il deviennent tuit anemi,
N'il n'en remaint (1) ung, ne demi;
Ains les fuient et les renoient (2)
Sitost comme povres les voient...
Mais li vrai ami lor demorent,
Qui les cuers ont de tex (3) noblesces,
Qu'il n'aiment pas por les richesces,
Ne por nul preu (4) qu'il en atendent;
Cil les secorent et deffendent:
Car fortune en eus rien n'a mis;
Tous jors aime qui est amis.

Aujourd'hui les images et les expressions trop libres de ce poëme, ne présentent plus aucun danger pour la classe des lecteurs qui étudie nos vieux poètes; et l'on peut dire que le Roman de la Rose, est un titre honorable, un monument curieux de l'ancienne littérature française.

Je terminerai mes observations sur ce poëme, en faisant souvenir que le sujet avoit fourni à Piron un opéra-comique, intitulé *la Rose*, et que l'auteur futur de *la Métromanie* avoit su allier la liberté du sujet, avec la décence et les égards qu'exigeoient les temps et les lieux.

---

(1) Reste. (2) Renient. (3) Telles. (4) Profit.

La pièce de Piron offre une légère intrigue ; des rivaux se disputent le droit de cueillir la fleur d'un rosier cultivé par une bergère : elle finit par l'accorder à un amant préféré. Voici le dénouement :

ROSETTE

Que monsieur le cueilleur de roses
Renonce donc à son métier,
Et me jure avant toutes choses,
De n'en cueillir qu'à mon rosier.

LE BERGER.

Très-volontiers ; mais que Rosette
Me jure aussi de bonne foi
Et de son côté me promette,
De n'en laisser cueillir qu'à moi.

Si l'on vouloit examiner le Roman de la Rose sous les rapports des connoissances et de l'érudition, on seroit étonné du savoir de Jehan de Meung ; il cite, à chaque instant, des traits de l'histoire sacrée ou profane ; il traite des questions très-délicates ou très-difficiles de théologie, de morale, de politique, de physique, etc., etc. Il nomme la plupart des auteurs anciens, tels qu'Homère, Pythagore, Socrate, Hippocrate, Aristote, Théophraste, Euclide, Ptolémée,

Galien, Origène; — Catulle, Tibulle, Cornelius-Gallus, Virgile, Ovide, Lucain, Juvenal, Claudien; — Cicéron, Tite-Live, Valère-Maxime, Sénèque, Suétone, Solin, Macrobe, Boèce; — Avicenne, etc., etc.

Ainsi, dans le roman de la Rose, se trouve la preuve que, pendant le treizième siècle, l'on connaissoit et l'on étudioit beaucoup en France, les auteurs de l'antiquité.

Depuis long-temps il est reconnu que les copistes et les éditeurs du roman de la Rose ont successivement et à l'envi, altéré le texte original, par le changement fréquent des expressions et des tours, par des retranchemens et par des interpolations.

Molinet mit l'ouvrage en prose :

> C'est le roman de la Rose,
> Moralisé cler et net,
> Translaté, de vers en prose,
> Par votre humble Molinet.

Il usa et il abusa de la liberté dont se prévalent les imitateurs.

Marot, qui disoit de Guillaume de Lorris,

> Nostre Ennius Guillaume de Lorris,
> Qui du romant acquit si grand renom ;

Et de Jehan de Meung,

De Jehan de Meung s'enfle le cours de Loire.

Marot publia une édition dans laquelle il retoucha le style, sous prétexte de le rajeunir. Plus ses corrections parurent heureuses, plus elles devinrent fatales au texte original.

Pasquier dénonçoit l'audace des éditeurs du roman de la Rose, il se plaignoit même de la révision et du travail de Marot.

Circonstance bien digne d'être remarquée! Dans ces divers et nombreux changemens que l'on fit subir au texte, on ne songea jamais à le purger des expressions grossières et des images licencieuses qui avoient excité les réclamations et justifié les censures.

En 1735, Lenglet du Fresnoy publia une nouvelle édition du roman de la Rose; mais il ne s'y étoit point préparé par les recherches savantes et le travail assidu qu'exigeoit cette entreprise. Le manuscrit principal dont il se servit, étoit l'un des moins anciens.

Dans le même temps, M. Lantin de Damerey, membre honoraire de l'académie de Dijon, né d'une famille distinguée, où le goût de l'étude et

celui de l'érudition sembloient héréditaires, préparoit une édition qui eût été sans doute supérieure à celle de Lenglet du Fresnoy. Prévenu par celui-ci, M. Lantin de Damerey fit imprimer, en 1737, un volume contenant des notes, des variantes, et un glossaire. Ce volume étoit devenu un supplément nécessaire à l'édition de 1735 (1).

Les amateurs de notre ancienne poésie, desiroient que le roman de la Rose fût enfin publié tel qu'il est sorti de la plume de ses auteurs, de manière que ce monument littéraire pût servir à l'histoire de la langue française et à l'explication des règles grammaticales auxquelles cette langue étoit soumise dans les temps où écrivoient Guillaume de Lorris et Jehan de Meung.

C'est ce que M. Méon a heureusement exécuté dans la nouvelle édition imprimée chez P. Didot, aîné.

Pour apprécier le mérite de cette édition, et le genre d'utilité que nos grammairiens peuvent en

---

(1) Je ne cite jamais l'édition publiée depuis quelques années, l'impression en est belle, mais le texte n'avoit pas été corrigé.

retirer, il importe que je fasse connoître quelques principes du langage de l'époque, ou pour mieux dire, de la langue romane primitive, qui, pendant plusieurs siècles, fut l'un des idiômes de la France, et dont les formes continuèrent d'exister dans notre ancien idiôme français.

Ces règles fondamentales, ces formes importantes, existoient dans la langue romane avant l'an 1000.

Observées par nos écrivains français jusqu'au quatorzième siècle, elles ont été négligées ou méconnues dans le quinzième; et alors les copistes, les éditeurs, croyant faire des corrections utiles en se conformant aux variations de la langue, ont changé le texte primitif: de là il est résulté une grande différence dans les nombreux manuscrits et dans les diverses éditions; et l'embarras qu'elle cause arrêtoit nécessairement les éditeurs et les lecteurs, qui ne savoient pas remonter aux règles grammaticales de l'époque.

La corruption de la langue latine pendant le moyen âge, produisit peu-à-peu un idiôme plus facile, moins compliqué, qui fut désigné sous le nom de *langue romane*, de *rustique romane*.

Le retranchement des désinences caractéristiques qui constituoient les différens cas de la

langue latine, et l'emploi des articles qu'avoient introduits les nombreuses modifications du pronom *ille* et de ses divers cas, donnèrent une forme entièrement nouvelle aux substantifs et aux adjectifs.

Les prépositions *de* et *ad*, jointes aux articles primitifs servirent à indiquer les cas obliques, et devinrent ainsi très-utiles à la nouvelle langue; mais elle eût été réduite à ne jamais se permettre d'inversion, à employer toujours l'ordre direct, si elle n'avoit eu le moyen de distinguer facilement les sujets et les régimes.

Ce moyen fut aussi heureux que simple.

Dans les *Elémens de la grammaire de la langue romane, avant l'an* 1000 (1), j'ai dit :

« Au singulier, l'*s*, ajouté ou conservé à la fin
» de la plupart des substantifs, surtout des mas-
» culins, désigne le sujet, et l'absence de l'*s* dé-
» signe le régime, soit direct, soit indirect.

» Au pluriel, l'absence de l'*s* indique le sujet,
» et sa présence les régimes.

---

(1) Imprimés chez Firmin Didot, rue Jacob, n. 24; grand in-8°. 1816.

» D'où vint l'idée d'une telle méthode ? de la
» langue latine même. La seconde déclinaison
» en *us* suggéra ce moyen.

» Le nominatif en *us* a l'*s* au singulier, tandis
» que les autres cas consacrés à marquer les ré-
» gimes, sont terminés ou par des voyelles, ou
» par d'autres consonnes; et le nominatif en *i*, au
» pluriel, ne conserve pas l'*s*, tandis que cette
» consonne termine la plupart des autres cas af-
» fectés aux régimes. »

Cette forme se retrouve dans les plus anciens monumens de la langue romane primitive. Avec son secours, cette langue usa des inversions sans embarras, sans amphibologie.

Les règles de la langue romane primitive ayant, comme je l'ai dit, continué d'être observées dans l'ancien idiôme français, à mesure qu'il se détachoit de cette langue, elle dirigèrent encore long-temps les personnes qui écrivoient dans cet idiôme.

Voulant fournir des exemples de cet emploi de l'*s* final distinctif des sujets et des régimes, au singulier et au pluriel, je ne les prendrai que dans le texte même du roman de la Rose.

Substantifs et adjectifs ayant l's final, comme sujets, au singulier.

Li *valés* qui moult iert soutis (1),
Qui moult iert (2) *bons ouvriers* et *sages.* (v. 21341.)
Li *cuers* est *vostres*, non pas *miens* (v. 1995.)
A li se tint *uns chevaliers*
Acointables et *biaus parliers.* (v. 1253.)

Substantifs et adjectifs n'ayant pas l's final au singulier, parce qu'ils sont employés comme régimes, soit directs, soit indirectes.

Le *cuer* ot (3) dons et *débonnaire* (v. 1205.)
Qui m'a au *cuer* grant plaie faite (v. 1858.)
Une petite clef bien faite
Qui fu de *fin or esmeré* (4). (v. 2011.)

Je pourrois citer la moitié du Roman de la Rose, tel surtout que le présente le texte de la nouvelle édition, et chaque passage démontreroit l'existence et l'observation de la règle; mais, pour ne laisser aucun doute, je rapporterai des vers où le même mot est tour-à-tour employé comme sujet et comme régime :

---

(1) Subtil, adroit. (2) Etoit. (3) Eut. (4) Epuré.

En ce chemin, mien escientre (1),
Povres homs nule fois n'i entre,
Nus ni puet (2) *povre home* mener (v. 7959.)
Tant estoit cil *chans dous* et *biaus*
Qu'il ne sembloit pas *chans* d'oisiaus,
Ains le péust l'en aesmer (3)
A chant de seraines de mer. (v. 672.)

Conformément à cette règle, on approuvera que M. Méon ait rétabli le texte des vers qu'on lit ainsi dans l'édition de Lenglet du Fresnoy :

Plus est cornu que cerf ramé
Ciche homme qui cuide estre amé,

Par ces vers d'un ancien manuscrit :

S'est plus cornar*s* c'un*s* cer*s* ramé*s*
Riche*s* hom*s* qui cuide estre amé*s*. (v. 4824.)

J'ai dit qu'au pluriel, c'étoit au contraire l'absence de l'*s* qui désignoit les sujets, et sa présence qui désignoit les régimes.

Mais li *vrai ami* lor demorent (v. 494.)
De l'amor que ge ci (4) te nomme

---

(1) A mon savoir. (2) Peut. (3) Comparer. (4) Ici.

Sunt *amé tretuit* (1) li *riche homme.*
Especiaument li *aver* (2). (v. 4818.)

Voila des sujets, des nominatifs

Et voici des régimes :

Que *ses amis* povres esgarde. (v. 4837.)
Qui desire amis veritables (v. 4834.)
E li povres qui, par tel prueve,
Li fins amis des faus esprueve. (v. 4978.)

On sera convaincu que M. Méon a sagement préféré les vers suivans de l'ancien manuscrit :

Car *usurier*, bien le t'affiche,
Ne porroient pas estre riche,
Ains sunt tuit *povre* et *soffreteus*,
Tant sunt *aver* et *convoiteus.* (v. 5082.)

Les copistes ou les éditeurs qui ne reconnoissoient pas des nominatifs pluriels dans tous ces noms, avaient cru faire une heureuse correction en mettant au singulier les différens verbes, et l'on voit dans l'édition de Lenglet du Fresnoy :

Car usurier, bien le t'affiche,
Ne *pourroit* en riens estre riche

---

(1) Tous. (2) Avares.

Mais toujours povre et souffreteux
Tant est avers et convoiteux.

L'ancien français offroit encore une manière de distinguer, au singulier, le sujet du régime.

Plusieurs substantifs masculins avoient, dans la langue romane primitive, la terminaison en *aire*, *eire*, et *ire* pour le sujet au singulier, et en *ador*, *edor* et *idor* pour les régimes du singulier, et les sujets et les régimes du pluriel.

L'ancien idiôme français conserva de cette règle la terminaison *eres* pour le seul sujet du singulier.

Le roman de la Rose en fournit plusieurs exemples :

Par foi se g'estoie ore *lierres* (1).
Ou traïstres ou *ravissieres*. (v. 15174.)

Aux autres cas du singulier, et à tous ceux du pluriel, ces substantifs se terminoient autrement.
Ainsi on lit:

Par Male-Bouche le *larron* (v. 10465.)
Et devant les *larrons* baler (v. 5298.)

---

(1) Larron.

Mr Méon a heureusement rétabli l'ancien texte dans les vers suivans :

> L'avoir, le pris a li vendierres (1),
> Si que tout pert li achatierres (2). (v. 10836.)

Qui, dans l'édition de Lenglet du Fresnoy, sont ainsi défigurés, et ne présentent aucun sens :

> L'avoir, le prix a li vendierres (1),
> Si que tout pert son achepture

D'après les règles de l'ancien idiôme françois, *il*, troisième personne du pronom personnel ou relatif au pluriel, ne recevoit point l'*s* final qu'on a ensuite ajouté en disant *ils* :

> Que te semble des maus d'amer?
> Sunt-*il* trop dous ou trop amer? (v. 4248.)

Ce ne fut que bien tard que les écrivains français joignirent l'*s* à *il* au pluriel.

Le nouvel éditeur a donc eu raison de préférer les vers suivans, fournis par l'ancien manuscrit :

> Qu'*il* se vont en plain gort lavant (6040)
> Sachiés qu'*il* sunt trestuit doutable. (v. 7635.)

---

(1) Vendeur. (2) Acheteur.

A ceux qu'on lit dans l'édition de Lenglet du Fresnoy :

> Qu'*ils* se vont en plein jour lavant...
> Sachiez qu'*ils* sunt très-tous domptable*s*.

Pendant long-tems, l'ancien idiôme français a conservé, sans modifications, la plupart des articles de la langue romane primitive ; les articles destinés à exprimer les rapports du datif, étoient *al* et *el*.

Dans Lenglet du Fresnoy, le vers suivant, où il est question d'Empedocles, est ainsi :

> Mais tout vif *au* feu se bouta.

M. Méon a rétabli le texte :

> Mès tout vif *el* feu se bouta (v. 17246.)

La langue romane distinguoit, au pluriel, le sujet et le régime du pronom indéfini *tot*, tout, et employoit *tuit* comme sujet, et *totz* comme régime.

L'un des exemples précédens a montré une correction conforme à ce principe conservé par l'ancien idiôme français :

> Sachiés qu'ils sunt tres*tuit* doutable ;

au lieu de *trestous*, comme l'a imprimé Lenglet du Fresnoy.

Dans la langue romane, les pronoms possessifs *mon*, *ton*, *son*, étoient exprimés par *mos*, *tos*, *sos*, quand ils étoient sujets, et *mon*, *ton*, *son*, quand ils étoient régimes.

En général, l'*o* roman fut traduit par l'*e* français; l'article *lo* fit *le*, et *mos*, *tos*, *sos*, sujets au singulier, produisirent dans l'idiôme français, *mes*, *tes*, *ses*, au nominatif singulier.

Ainsi le texte primitif portoit, aux vers 340 et 341 :

> Car tou*s* *ses* cors estoit sechié*s*
> De viellece et anoiantis*s*,

Qu'une indiscrète correction avoit ainsi changés:

> Car tout *son* corps estoit sechié
> De vieillesse et aneanty.

On voit que les *s*, qui devoient désigner le nominatif du singulier, avoient disparu, et qu'au lieu de *ses*, nominatif du pronom possessif au singulier, l'on avoit *son*, qui n'étoit originairement qu'un régime.

De même au vers 5849, l'ancien texte offre :

> Ains t'aura *mes* pères en garde.

Et ensuite on avoit mis :

> Ains t'aura *mon* père en sa garde.

Je ferai remarquer que, dans l'ancienne langue romane, et dans l'ancien idiôme français, qui conserva si long-temps ses formes heureuses, les adjectifs étoient employés avec des régimes beaucoup plus souvent que dans la langue actuelle.

On trouve dans le roman de la Rose :

> Onc mès ne fu nus leus si riches
> *D*'arbres ne *d*'oisillons chantans (v. 480)
> Et si se desnue et desrobe.
> Qu'ele est orphenine *de* robe. (v. 6178.)

La romane primitive avoit beaucoup d'adjectifs communs qui restoient invariables pour le genre ; et l'idiôme français les employa de la même manière.

> Qu'il ont lor *naturel* franchise
> A *vil* servitude soumise, (v. 5175.)

Qui sont ainsi dans l'édition de Lenglet du Fresnoy :

> Qu'ils ont leur naturel franchise
> A vile servitude mise.

Il est évident que l'on avoit corrigé le second vers selon la grammaire du temps, en ajoutant l'*e* à *vil*, et afin de conserver la mesure du vers, on avoit retranché *sou* de *sou*mise, pour laisser *mise.*

Les éditeurs ou les copistes s'étoient souvent permis des retranchemens ou des interpollations de mots pour conserver la mesure des vers.

Ainsi; dès le treizième vers, où se lisoit,

> De croire que *songes* aviengne,

Marot ne reconnoissant pas la règle d'après laquelle le substantif employé au singulier comme sujet, prenoit l'*s* final, retrancha cet *s*; mais alors il fut obligé d'ajouter un mot, attendu que l'*e* de *songe* s'élidoit avec l'*a* d'*aviengne*, et il corrigea :

> De croire qu'aucun songe adviengne.

L'adjectif *grand* étoit commun dans la langue romane primitive, et s'étoit long-temps conservé commun dans l'ancien idiôme français. Un passage déja cité porte :

> Et les *grans* richesces peschant,

Qu'on trouve ainsi dans les autres imprimés :

> Et les *grandes* richesses peschent.

L'*e* muet de pesch*ent* avoit permis à l'éditeur de mettre *grandes*, en changeant *pesch*ant en *pesch*ent, pour conserver la mesure du vers.

Qu'on me permette de faire remarquer, à l'occasion de cet exemple, que ce n'est pas en corrompant la langue, que nous employons encore parfois l'adjectif *grand* sans *e* muet devant quelques substantifs féminins ; au contraire, c'est en conservant l'ancienne règle que nous disons *grand mère*, *grand messe*, *grand - chambre*, *grand chère*, *grand pitié*, etc.

Les grammairiens ne devroient donc pas attacher à cet adjectif ainsi employé, le signe ' qui annonce une élision qui n'a jamais pu exister.

En examinant le texte de la nouvelle édition, il me seroit facile de faire une série de remarques qui réuniroit toutes les règles de la grammaire du temps ; il suffit d'avoir démontré, d'une manière évidente et irrécusable, l'existence et l'observation de quelques-unes de ces règles, qui ne laissent aucun doute sur la vérité d'un système grammatical qui, dans la suite, a été entièrement méconnu et malheureusement changé.

Je terminerai cette discussion par cette dernière remarque :

Au vers 18327 de la nouvelle édition, on lit, conformément aux anciens manuscrits :

> Car rien ne jure ne ne ment
> *De* fame plus hardiement.

Ce *de* a embarrassé les copistes et les éditeurs, et ils ont ainsi arrangé le vers où il se trouve :

> Car rien ne jure ne ne ment
> *Com* femme, ne plus hardiement.

Ce *de* est pour *que*.

Après les divers termes de comparaison, la langue romane primitive employoit indifféremment le *que* ou le *de* qui étoit le signe du génitif ; cette dernière forme étoit imitée de la langue grecque.

Ainsi un troubadour disoit à sa dame :

> Que flors de roser, quan nais,
> Non es plus fresca *de* lei. (Raimond de Miraoal.)

> Que fleur de rosier, quand elle naît,
> N'est pas plus fraîche *de* elle.

C'est-à-dire qu'*elle*.

Le vers,

> *De* fame plus hardiement,

Signifie donc

> *Que* fame plus hardiement.

La digression grammaticale dont l'édition nouvelle m'a fourni l'occasion, prouvera peut-être combien le travail de M. Méon mérite notre reconnoissance; en mon particulier, je le remercie de m'avoir préparé l'occasion de faire connoître une partie des règles de la grammaire française, aux douzième et treizième siècle. On ne rend pas assez de justice aux soins laborieux des érudits qui appliquent leur zèle et leur assiduité à compulser les anciens manuscrits, pour nous procurer des textes purs ; et j'aime à dire de ces érudits, ce que La Motte a dit des anciens :

> Leurs travaux ont tiré des mines
> L'or que nos mains doivent polir ;
> Ils ont arraché les épines
> Des fleurs qui restent à cueillir.

J'aurois reproché au nouvel éditeur de n'avoir pas donné la liste des nombreux manuscrits qu'il a eu occasion de consulter, si, par des renseignemens que je me suis procurés, je n'avois pas le moyen de suppléer à son silence (1).

---

(1) Voici la liste des principaux manuscrits consultés par M. Méon :

Bib du Roi. n°. 7193	7195
7193/5	7196
	7197

Je ne dirai rien des différentes poésies qui sont imprimées à la suite du Roman de la Rose ; j'ai préféré d'appliquer toutes mes observations à cet ouvrage principal.

En terminant cet article, me sera-t-il permis d'exprimer de justes regrets sur la perte immense et irréparable que la destruction ou le déplacement d'un très-grand nombre de manuscrits a

---

	7198	
	7199	
	7200 2	
	7597	
	7598	14e. siécle.
	7599	*id.*
	7600	
	7602	
	7603	
	7604	
	7605 4	
	7998 3	de 1361.
Ib. de la Vallière.	2739	
	2742	
Ib. de Colbert.	7598 3 3	15e. siécle.
	7599 3 3 A	
Ib. de la Sorbon.	452	
Ib. de S. Germain.	2240	

	1241	
Ib. de N.-Dame.	196	de 1330.
	197	
Ib des Jacobins.	155.	14e siécle.
Manuscr. de M. l'abbé de Tersan.		
Id. de M. Debure.		
Bibl. de Condé.	137	
	138	
	141	
Id. de l'Arsenal.	1687	} de 1390
	1540 B.	} de 1390
	1541	} de 1390
	1691	
	1542	
	1542 *bis.*	
	1544	
	1686	
	1688	
	1689	
	1692	
Man. de la Belgiq.	210	
	211	
Ib. d'Italie.	1492	

Nota. *J'ai rétabli les numéros qui n'étoient pas à la connoissance de M. Raynouard.*

occasionnée durant les agitations politiques de la France? Ne seroit-il pas digne de la sagesse d'un Gouvernement essentiellement réparateur, de prendre des mesures pour obtenir de chaque département une liste exacte des manuscrits épars et négligés, soit dans les bibliothèques ou autres dépôts publics, soit même dans les cabinets des particuliers qui consentiroient à les faire connoître?

De tous ces inventaires partiels, on formeroit à Paris, un catalogue général qui, dans l'occasion, faciliteroit le moyen d'user de ces manuscrits, pour donner des éditions exactement corrigées, d'après les textes primitifs; de telles éditions mettroient enfin ces antiques et précieux monumens de la littérature française à l'abri des évènemens malheureux qu'amène inévitablement le temps destructeur, ou l'ignorance dont l'incurie est encore plus funeste.

RAYNOUARD.

VERS

QUI TERMINENT LA PARTIE

DU ROMAN DE LA ROSE

FAITE PAR GUILLAUME DE LORRIS.

(Que je n'ai mès aillors fiance) (v. 4068.)
Ne reconfort nul qui m'aïst.
Ha! biau douz cuers! qui vos véist
Au mains une foiz la semaine,
Asez en fust mendre sa paine;
Mès je ne sai santier ne voie
Par où jamès nul jor vos voie.
En ce (1) qu'estoie en tel tristece,
Si vi venir au chief de piece
Devers la Tour Dame Pitié
Qui maint cuer dolant a fait lié,
Si me commence à conforter
Et dist : amis, por deporter
Et po voz dolors alegier
Sui ci venue en cest vergier,
Si vos amain (2) dame Biauté
Et Bel-Acueil et Loiauté,

(1) Pendant que. (2) J'amène.

Et douz-Regart, o lui Simplece:
Issu somes à grant destrece
De cele Tour qui est moult haute;
Mès cuers loiax ne feroit faute
S'il en devoit perdre la vie.
Endormie s'est Jalousie,
Si nos somes emblés de lui.
Moult avons éu grant anui;
Car Paor qui toz jors se crient,
L'uis ot fermé, si va et vient;
De toutes parz va escoutant,
Por Male-Bouche est moult doutant,
Qu'el ne set qu'ele doie faire.
Mès bone amor la deboneire
Qui les siens adès reconforte;
A grant meschief ovri la porte
Maugré que Paor en éust.
Se Male-Bouche le séust,
N'en issisen (1) por riens dou monde.
Mès Vénus la bele, la blonde,
Embla les clés, hors nos a mises.

Tantost delez moi sont asises;
Lors refu ma dolor pasée (2).
Dame Biauté en recelée
Le douz bouton m'a présenté,
Et je le pris de volenté,

---

(1) Serions sortis. (2) Passée.

Si en fis ainssi com du mien ;
Qu'il n'i ot contredit de rien.
Illuec fumes à grant delit,
De fresche herbe fu nostre lit ;
De beles roses de rosiers
Fumes covert et de besiers :
A grant soulas, à grant deduit
Fumes trestoute celle nuit,
Mès moult me sembla courte et briève.
Au matinet quant l'aube crieve
Nos somes en estant levé ;
Mès de ce fumes moult grevé
Que si tost fu la departie.
Et Biautez si n'oblia mie
Le très-douz bouton à reprendre ;
Maugré mien le me covint rendre ;
Mès toutes fois la douce rose
Au departir ne fu pas close :
Mès ainçois que se departissent
Ne que congié de moi préissent ;
S'en vint Biautez humeliant
Vers moi et dit tout en riant :
Or puet Jalousie gaitier,
Ses murs haucier et enforcier,
Face fort haie d'églantiers,
Face bien guetier ses vergiers,
Or i a gaagnié assez ;
Ne s'est-il bien en vain lassez ?

Bians douz amis, car me le dites,
A tel servise tiex merites.
  Pensez de servir sans trichier
Se cuer avez fin et entier:
Tous jours seroiz dou boton mestre,
Jà si enclos ne saura estre.
Droit à la Tour tout belement
S'en revont moult celéement.
Atant m'en part et prent congiet,
C'est li songes que j'ai songiet.

Nota. Il est facile de voir par ces derniers vers, que Guillaume de Lorris n'avoit pas le projet de donner une plus grande étendue à son Roman, et que Jean de Meung a du les supprimer pour lui donner une continuation.